

SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT ET DE PROMOTION
DE LA TECHNOPOLE DE L'AGGLOMÉRATION MANCELLE

COMITE SYNDICAL
Séance du 25 mars 2021

PRESENTATION DE DELIBERATION n°2021-11

Rapporteur : La Présidente

OBJET: renouvellement du contrat de la cheffe de projet du CitésLab (service de la Fabrique à entreprendre dans le cadre du service de remplacement conventionné entre le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Sarthe et le Syndicat mixte

Par délibération du 25 février 2020, le Syndicat mixte a passé une convention portant organisation du service de remplacement entre le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Sarthe et le Syndicat mixte.

Cette délibération a été prise spécifiquement pour créer un poste de "chef de projets CitésLab » rattaché au service de la Fabrique à Entreprendre.

Concrètement le Centre de gestion emploie la cheffe de projets et la met à disposition du Syndicat mixte au travers de cette convention.

Ce poste est exclusivement financé par les subventions affectées au financement de la Fabrique.

La délibération prévoyait le recrutement de la cheffe de projet par un contrat à durée déterminée d'une année.

Il était prévu qu'avant « *le terme du contrat, une évaluation sera menée avec la BPI. A l'issue de cette année intermédiaire, le Syndicat mixte statuera sur le renouvellement du dispositif.* »

Le débat d'orientation budgétaire du 25 février 2021 a indiqué la réflexion en cours pour détacher le service de la Fabrique à entreprendre du Syndicat mixte en sécurisant la position professionnelle des agents de ce service.

Il s'agit d'opérer ce détachement au cours du second semestre 2021.

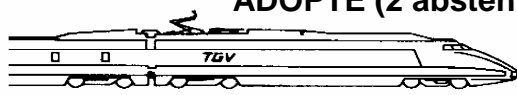
La première année de contrat de la cheffe de projet se terminera le 14 juin 2021. Pour assurer la continuité du service du CitésLab et le maintien dans l'emploi de sa responsable, il est proposé de renouveler le contrat pour une durée d'un an dans la perspective de son transfert à la nouvelle structure-support de la nouvelle Fabrique à Entreprendre avant le terme de ce contrat.

Ce nouveau contrat serait toujours passé dans le cadre de la convention du service de remplacement entre le Centre de gestion de la Fonction publique et le Syndicat mixte.

Je vous propose :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à cette prorogation et le cas échéant, la convention complémentaire à passer le Centre de gestion de la Sarthe
- inscrire les crédits correspondants au chapitre 012, article 6218 pour couvrir la masse salariale et les frais de gestion et tous les frais générés par le recrutement supporté par le Centre de Gestion

ADOPTE (2 abstentions : M. Reveau et Mme Rivron)



SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT ET DE PROMOTION
DE LA TECHNOPOLE DE L'AGGLOMÉRATION MANCELLE

Extrait du Registre des Délibérations

du Comité Syndical



SEANCE du jeudi 25 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars à 9 heures 30, les membres du Comité Syndical, sur convocation et ordre du jour adressés par voie électronique sécurisée et affichés le vendredi 19 mars 2021 par Mme Fabienne LAGARDE, Présidente en exercice, se sont réunis salle de Le Mans Innovation, 57 Boulevard Demorieux au Mans, sous la présidence de Mme Fabienne LAGARDE.

Conformément aux dispositions de la loi n°2020-1379 du 15 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, de la loi n°2021-160 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, notamment en son article 6, la réunion du Comité Syndical s'est tenue par visioconférence. Le quorum fixé à 1/3 des membres est apprécié en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également ceux présents à distance.

Sont présents :

Fabienne LAGARDE – Anne BEAUCHEF (visio)- Jacques GOUFFE (visio) - Jean-Marc LAFFAY – Patrice LEBOUCHER (visio) - Pascal MARIETTE - Sophie MOISY (visio) - Didier REVEAU

Absents et excusés :

Vanessa CHARBONNEAU - Dominique LE MENER - Noël PEYRAMAYOU – Véronique RIVRON - Dominique AMIARD – Patricia CHARTON – Patrick DEMAZIERES - Damienne FLEURY – Coralie HEULOT - Jacky MARCHAND - Laurent PARIS – Olivier SASSO -

Procurations :

- M. PEYRAMAYOU à M. LAFFAY
- Mme RIVRON à M. REVEAU
- M. AMIARD à M. MARIETTE
- Mme FLEURY à Mme LAGARDE
- M. MARCHAND à M. GOUFFE
- M. PARIS à M. LEBOUCHER

M. Didier REVEAU remplit les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 25 février 2021 est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance (signature de Mme La Présidente pour les élus présents à distance).

Le décompte des voix sur chaque question soumise au vote du Comité Syndical a été effectué conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat modifié par arrêté préfectoral du 14 août 2018.